

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 juin 2011

L'an deux mil onze, le dix-sept du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CRESPIY Philippe, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, LAC Régis, MARCON Maurice, MOUNIER Michel, NICOLAS André, PANNEFIEU Jean-Paul, M. VEY Patrick, Melle AVOUAC Sophie, M. CHAZALON Didier.

Absents représentés : Mme VAGGIANI Renée, M. DIDIERJEAN Renaud.

Absent non représenté : M. GIRAUD Christophe.

Mme BALDET Maryse a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes.

Droit de préemption

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n° 261 (rue Saint-Pierre),

Vente d'une parcelle bâtie sise section AB n°264 (rue Saint-Pierre),

Vente d'un lot au lotissement BONNET sis section B n° 1745 (les Hourches),

la Commune ne préempte pas.

Délibérations diverses

- **Missions SPS et contrôle technique pour la chaufferie bois** : Monsieur le Maire présente deux propositions. La société APAVE, moins disante, est retenue pour le contrôle technique : 1 480 € HT et la mission SPS : 980 € HT, à l'unanimité
- **Balisage** : Monsieur le Maire présente une convention avec l'association Meygalit pour le balisage de chemins. Le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce y relative.
- **Courrier de Monsieur le perceuteur** : Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier envoyé par Monsieur BLAISE, Trésorier Municipal, informant la commune de sa prochaine mutation et donc de son départ en septembre 2011. Celui-ci demande à percevoir les indemnités annuelles prévues, avant son départ, pour l'aider à couvrir les frais liés à son déménagement. A l'unanimité, le Conseil Municipal rejette cette demande et précise que la question du versement éventuel de ces indemnités ne sera étudiée qu'en fin d'année, comme le veut la loi.
- **SOVETRA** : Monsieur le Maire présente un avenant concernant les travaux d'entretien de la voirie communale réalisés en 2010 par la société SOVETRA. Le montant du marché passe de 37 709.88 € TTC à 22 819.68 € TTC. L'avenant est approuvé à l'unanimité

- **Plan d'eau** : Monsieur le Maire présente une proposition d'honoraires relatif à l'aménagement du plan d'eau pour la réalisation du dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement. Le montant de la mission effectuée par le Cabinet AB2R s'élève à 7 400 € HT. Le conseil approuve avec 6 abstentions.
- **Ligne de trésorerie** : Monsieur Régis Lac demande au Conseil de renouveler la ligne de trésorerie de 300 0000 €. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Elections Sénatoriales :

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de 5 délégués et 3 suppléants, parmi ses membres, qui seront chargés de voter aux élections nationales des sénatoriales.

Il demande quels sont les membres qui souhaitent se présenter, pour les délégués titulaires.

Melle Sophie AVOUAC, Monsieur Régis LAC, Monsieur Alain GALLAND, Monsieur Michel ARCIS, Monsieur Michel MOUNIER, Monsieur Philippe CRESPIY et Madame Renée VAGGIANI, se portent candidats.

Avant de procéder au vote, Monsieur Eric ANDRIEU demande aux candidats de préciser quels sont leurs intentions de vote. Monsieur le Maire lui répond que la liste définitive des candidats aux Sénatoriales n'étant pas encore connue, il n'est pas possible de répondre à cette question.

Il est précisé que les membres du bureau de vote seront les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes, à savoir Madame Michèle FOURNEL, Monsieur Régis LAC, Monsieur André NICOLAS et Mademoiselle Sophie AVOUAC.

Il est donc procédé au vote à bulletins secrets.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

La majorité absolue étant fixée à 10 voix :

Monsieur Régis LAC obtient 11 voix et donc élu au 1^{er} tour de scrutin

Monsieur Michel ARCIS obtient 11 voix et donc élu au 1^{er} tour de scrutin

Monsieur Michel MOUNIER obtient 11 voix et donc élu au 1^{er} tour de scrutin

Mademoiselle Sophie AVOUAC obtient 11 voix et donc élue au 1^{er} tour de scrutin

Monsieur Alain GALLAND obtient 9 voix

Madame Renée VAGGIANI obtient 6 voix

Monsieur Philippe CRESPIY obtient 6 voix

Madame Maryse BALDET obtient 2 voix

Madame Michèle FOURNEL obtient 2 voix

Un bulletin blanc est relevé.

Il est donc procédé au 2^{ème} tour de scrutin :

Les candidats sont :

Monsieur Alain GALLAND et Monsieur Philippe CRESPIY.

Monsieur Alain GALLAND obtient 11 voix et donc élu au 2^{ème} tour de scrutin

Monsieur Philippe CRESPIY obtient 6 voix

Un bulletin blanc est relevé.

Sont donc élus délégués aux élections sénatoriales : Messieurs Michel ARCIS, Michel MOUNIER, Régis LAC, Mademoiselle Sophie AVOUAC, Monsieur Alain GALLAND.

Monsieur le Maire demande alors quels sont les candidats pour les suppléants :
Sont candidats : Mesdames FOURNEL Michèle, BALDET Maryse, Monsieur MARCON Maurice et CRESPIY Philippe.

Il est donc procédé au vote à bulletins secrets.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

La majorité absolue étant fixée à 10 voix :

Madame FOURNEL Michèle obtient 12 voix et donc élue au 1^{er} tour de scrutin

Monsieur MARCON Maurice obtient 12 voix et donc élu au 1^{er} tour de scrutin

Madame BALDET Maryse obtient 12 voix et donc élue au 1^{er} tour de scrutin

Monsieur CRESPIY Philippe obtient 6 voix.

En cas d'égalité, l'ordre des suppléants favorise le plus âgé des Conseillers.

Sont donc élus dans l'ordre : 3 suppléants : Madame FOURNEL Michèle, Monsieur MARCON Maurice, Madame BALDET Maryse.

Monsieur Eric ANDRIEU regrette que les membres de l'opposition ne disposent d'aucun délégué ou suppléant pour des élections aussi importantes sur le plan national. Il estime qu'un siège aurait pu être proposé afin de prendre en compte toutes les opinions politiques. Monsieur le Maire répond qu'une telle discussion aurait dû se dérouler avant le vote et qu'il était à présent trop tard. Didier CHAZALON ajoute qu'à l'époque où il était membre de l'opposition, cette situation s'était déjà produite.

Dates diverses

Samedi 18 juin à 11h30 : 20 ans du CCAS.

Vendredi 24 juin 2011 à 18h30 : inauguration de l'école de musique avec présentation du gâteau « Cornélie FALCON », créé par Raphaël PUECH, Pâtisserie la Jonquille.

Prochain conseil le 30 juin à 20 heures 30.

La séance est levée à 21 h.